POUVOIR

Seuls ont droit de vote les présidents des clubs affiliés ou les membres du club mandatés par le président du club, et licenciés à la fédération le jour de l'assemblée.
Le vote par correspondance n'est pas admis.
Le vote par procuration n'est pas admis.
Ne peuvent prendre part aux votes les associations n'étant pas à jour de leur cotisation fédérale.

POUVOIR

Je soussigné(e)
Madame, Monsieur_____

Président(e) du club : _____

Licence FFKDA N° :_____

Donne pouvoir
à Madame, Monsieur : _____

Membre du club : _____

Licence FFKDA N° :_____

résidant sur le département de la Savoie (conformément aux statuts) aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2026 et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom, toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à _____Le_____

Bon pour pouvoir
(mention manuscrite)

Le Président,

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE KARATÉ DE LA SAVOIE
Maison Départementale des Sports
90 rue Henri Oreiller - 73000 CHAMBERY
Mail : didier.braillon73@orange.fr
Site internet : http://sites.ffkarate.fr/savoie/